



Rapport de gestion₂₀09



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS
KANTONALE IV-STELLE WALLIS



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS

Office cantonal AI du Valais

Av. de la Gare 15
1950 SION

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 324 96 10

Agence de réadaptation de Martigny

Av. de la Gare 45
1920 MARTIGNY

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 723 21 34

Agence de réadaptation de Brigue

Gliserallee 13
3902 BRIGUE-GLIS

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 924 47 12

Service médical régional SMR Rhône

Rue des Creusets 26
1950 SION

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 324 97 10

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE CANTONAL AI (2009)

Présidente

M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Membres

M. Rodo Bossotto
Responsable du personnel Lauber IWISA AG

M^{me} Françoise Deppierraz Glassey
FDG Conseil

M. Dominique Germann
Directeur du CMS de Sierre

M^{me} Véronique Thétaz
Avocate et notaire

Un grand merci aux membres sortants du Conseil de surveillance:

M. Thomas Burgener, président

M^{me} Rose-Marie Zumofen, vice-présidente

M. le Conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, membre

Table des matières

Quelques chiffres	2
Personnel	
Message du directeur	3
Rapport d'activité	
Demandes de prestations AI et AVS	4
Prononcés (communications et décisions)	6
Projet budget d'assistance	9
Mandats d'enquêtes économiques sur place	10
Service médical régional (SMR Rhône)	11
Mesures de réadaptation d'ordre professionnel	12
Factures examinées	14
Affaires juridiques	15
Prix de la réadaptation professionnelle	
Attribution des prix dans le Bas-Valais	16
Attribution des prix dans le Haut-Valais	17
Projet CII-MAMAC	18
Relations publiques	19
Perspectives	20

Quelques chiffres

	2009	2008
Premières demandes de prestations AI	3 147	3322
Autres affaires/prestations AI	14 367	12 192
Demandes d'allocations pour impotents et de remise de moyens auxiliaires de l'AVS	3 125	3 187
Prononcés de rentes octroyées	860	844
Prononcés de rentes refusées	1 020	784
Autres prononcés octroyés	12 712	11 630
Autres prononcés refusés	6 317	5 296
Montant des factures transmises à la Centrale suisse de compensation à Genève (SUMEX inclus)	Fr. 73'622'023	Fr. 66'866'323

Personnel

Fin 2009, l'Office cantonal AI du Valais comptait 144 collaboratrices et collaborateurs. Ils étaient répartis sur les différents sites de la manière suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Siège de Sion	53	41	94
Agence de réadaptation de Martigny	6	2	8
Agence de réadaptation de Brigue	4	8	12
Service médical régional Rhône	13	17	30
Total de l'état du personnel au 31.12.2009	76	68	144

Message du directeur

Chère lectrice, cher lecteur,



«La réadaptation avant la rente» n'est pas qu'une simple déclaration d'intention. Depuis que la 5^e révision AI est entrée en vigueur, l'Office cantonal AI du Valais travaille de manière plus conséquente selon ce principe. L'objectif principal est d'éviter tout d'abord qu'une personne atteinte dans sa santé ne perde son travail. Tant l'employeur que la personne assurée, mais aussi des tiers, peuvent prendre contact avec un office AI lorsque la place de travail est menacée par la maladie d'un employé. L'office AI peut venir en aide à la personne assurée ou à l'employeur en dispensant des conseils. Il peut également prendre en charge des mesures relativement simples permettant de maintenir le poste de travail au moyen d'une adaptation de celui-ci.

Lorsqu'une personne perd son travail pour des motifs de santé, la recherche d'un nouvel emploi peut souvent se révéler très laborieuse. Plus l'absence du marché du travail est longue et plus les chances de réinsertion s'amenuisent. Pour ce qui est des assurés, l'office AI peut, à titre d'exemple, accorder une aide au placement ou des mesures de coaching. En ce qui concerne les employeurs, il y a la possibilité de verser des allocations d'initiation au travail et de bénéficier d'un soutien de la part de l'AI durant la phase de réintégration sous la forme notamment de conseils. En dépit du contexte économique défavorable, l'Office cantonal AI du Valais est parvenu, pour la première fois en 2009, à réintégrer des personnes sur le marché libre du travail dans plus de 50 % des cas où un mandat d'aide au placement a été attribué.

L'aide au placement n'est qu'une mesure de réadaptation parmi d'autres. L'année dernière le nombre de mesures de réadaptation octroyées aux assurés suivis par l'Office cantonal AI du Valais a augmenté de 30 %. Si nous avons pu atteindre des résultats aussi positifs, c'est grâce à l'étroite collaboration qui s'est nouée avec un grand nombre de petites et de moyennes entreprises. Nous tenons ici à exprimer à ces dernières toute notre gratitude pour leur engagement social. Nous souhaitons également remercier toutes les institutions, toutes les organisations et tous les autres partenaires pour le soutien qu'ils nous apportent quotidiennement dans notre travail.

Les succès remportés en matière de réadaptation ainsi que la baisse observée au niveau de l'octroi de nouvelles rentes ne doivent pas nous faire oublier que l'AI a accusé un déficit de 1.1 milliards de francs en 2009 et que les dettes accumulées à l'égard de l'AVS ont atteint durant la même période la somme de 14 milliards de francs. Nous pouvons encore une fois mesurer toute l'importance du financement additionnel de l'AI voté le 27 septembre 2009. Ce geste de soutien permet ainsi à l'AI de poursuivre sa mission vis-à-vis des personnes souffrant d'un handicap.

En 2009, l'Office cantonal AI du Valais a pour la première fois franchi la barre des 20'000 décisions (AI et AVS), ce qui représente 2000 décisions de plus qu'en 2008. Contenir cet énorme volume de travail et mettre en route d'importants projets, tel que l'introduction d'un management de la qualité, a nécessité dans tous les services de notre office un gros investissement. C'est l'occasion pour le soussigné de remercier tout le personnel pour les efforts consentis tout au long de l'année 2009. Les bons résultats que nous avons enregistrés en matière de réadaptation et sur le plan de la durée de traitement des dossiers doivent nous encourager à persévérer sur cette voie.

Martin Kalbermatten

Rapport d'activité

Demandes de prestations AI et AVS



Demandes de prestations AI	Entrées	Suspens
Premières demandes de prestations AI¹		
En suspens au 1.1.2009		1 266
Nouvelles entrées		
Mineurs	1 462	
Adultes	1 685	3 147
Premières demandes ouvertes		4 413
Demandes liquidées		-3 355
En suspens au 31.12.2009		1 058
Autres affaires/prestations AI	14 367	
Total des demandes de prestations AI	17 514	

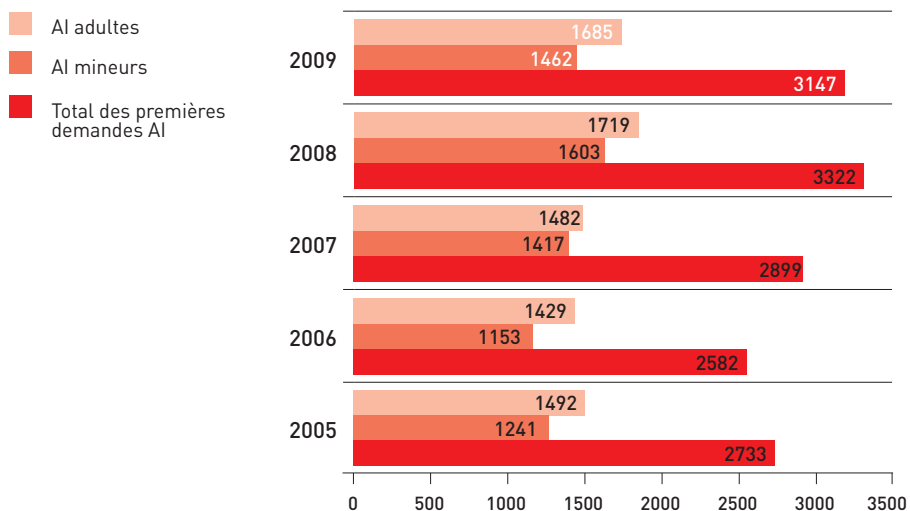
Demandes de prestations AVS²		
Demandes d'allocations pour impotents de l'AVS		
En suspens au 1.1.2009		351
Nouvelles entrées	1 125	
Demandes ouvertes		1 476
Demandes liquidées		-1 159
En suspens au 31.12.2009		317
Demandes de remise de moyens auxiliaires de l'AVS		
En suspens au 1.1.2009		777
Nouvelles entrées	2 000	
Demandes ouvertes		2 777
Demandes liquidées		-2 066
En suspens au 31.12.2009		711
Total des demandes de prestations AVS	3 125	
Total des demandes de prestations AI et AVS	20 639	

¹ Sont enregistrées comme premières demandes celles qui entraînent l'ouverture d'un enregistrement électronique des données de la personne assurée et pour lesquelles l'office AI n'a encore jamais rendu de prononcé. Toutes les demandes émanant de personnes assurées pour lesquelles une prestation a déjà été refusée ou octroyée comptent comme demandes subséquentes.

² Il incombe à l'office AI de fixer, à l'intention des 103 caisses de compensation ou agences en activité, le degré d'impotence des bénéficiaires de rentes de vieillesse ou de prestations complémentaires (art. 43bis alinéa 5, LAVS) et de se prononcer sur le droit aux moyens auxiliaires remis par l'assurance-vieillesse (art. 6 OMAV). En AVS, les nouvelles entrées comprennent, sans distinction, les premières demandes et demandes subséquentes.

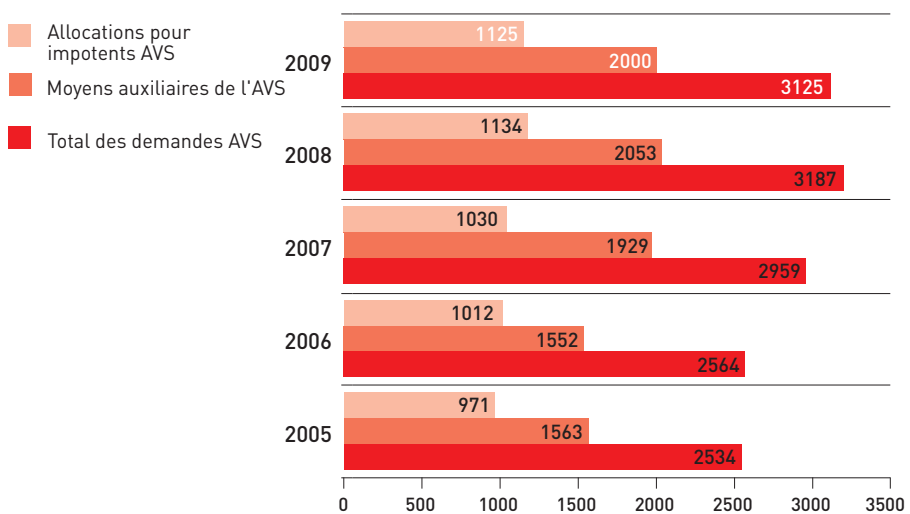
Evolution des premières demandes AI durant les cinq dernières années

En 2008, le nombre de premières demandes a atteint le seuil des 3000 pour la première fois. 3147 assurés ont déposé une première demande en 2009. Ceci correspond à une légère baisse de **5.3%** par rapport à l'année précédente.



Evolution des demandes AVS durant les cinq dernières années

Tout comme en 2008, les demandes AVS ont à nouveau franchi le seuil des 3000. En effet, 2000 demandes pour les moyens auxiliaires de l'AVS et 1125 demandes pour les allocations pour impotents AVS ont été déposées en 2009.



Prononcés (communications et décisions)

Inventaire des prononcés

Répartition des prestations accordées ou refusées en 2009

Genre de prononcés	Octroi	Refus	Total
Rentes	860	1 020	1 880
Révisions de rentes	2 407	61	2 468
Allocations pour impotents	191	276	467
Révisions d'allocations pour impotents	385	12	397
Mesures médicales	2 133	1 174	3 307
Moyens auxiliaires	1 592	298	1 890
Mesures d'intervention précoce de réinsertion d'ordre professionnel	3 555	3 341	6 896
Divers	75	304	379
Total des prononcés de l'AI	11 198	6 486	17 684

AI

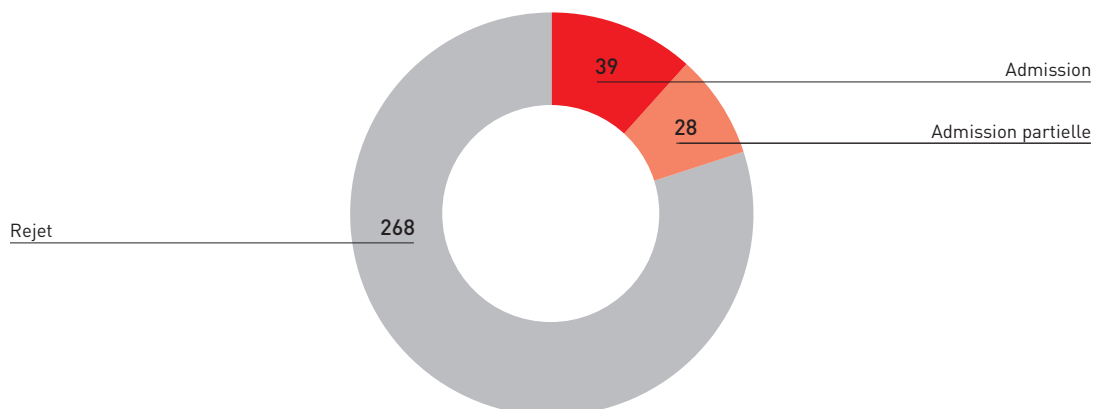
Allocations pour impotents	675	251	926
Révisions d'allocations pour impotents	232	1	233
Moyens auxiliaires	1 467	599	2 066
Total des prononcés de l'AVS	2 374	851	3 225

AVS

Total des prononcés AI et AVS	13 572	7 337	20 909
--------------------------------------	---------------	--------------	---------------

Auditions

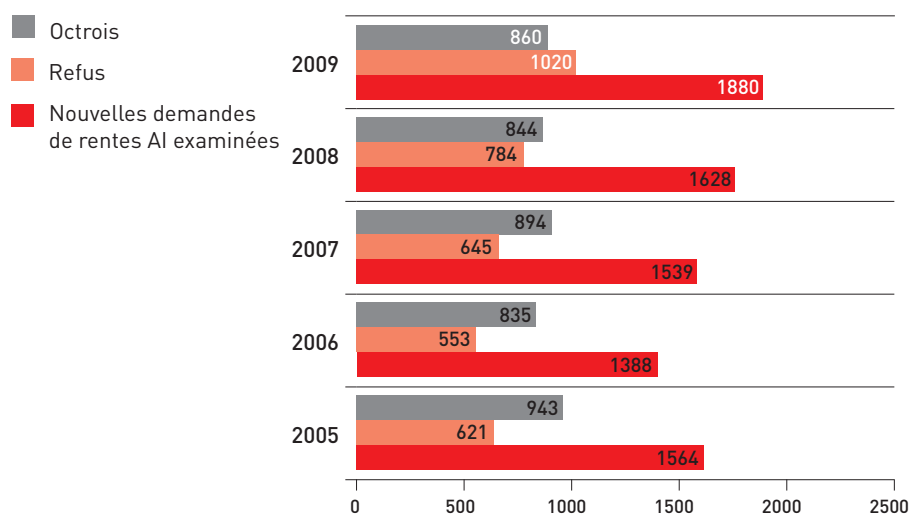
Avant que l'office AI communique à la personne assurée sa décision finale, il lui donne l'occasion de s'exprimer oralement ou par écrit sur la manière dont le règlement du cas est envisagé [art. 57a al. 1 LAI]. En 2009, **335** auditions ont été liquidées.



Prononcés de rentes AI

En 2009, **1880** décisions de rente d'invalidité ont été notifiées. 54.2 % des décisions de rente étaient des refus. Le nombre de décisions a augmenté de 15.5 % par rapport à l'année 2008.

Comparaison des nouvelles demandes de rentes AI examinées

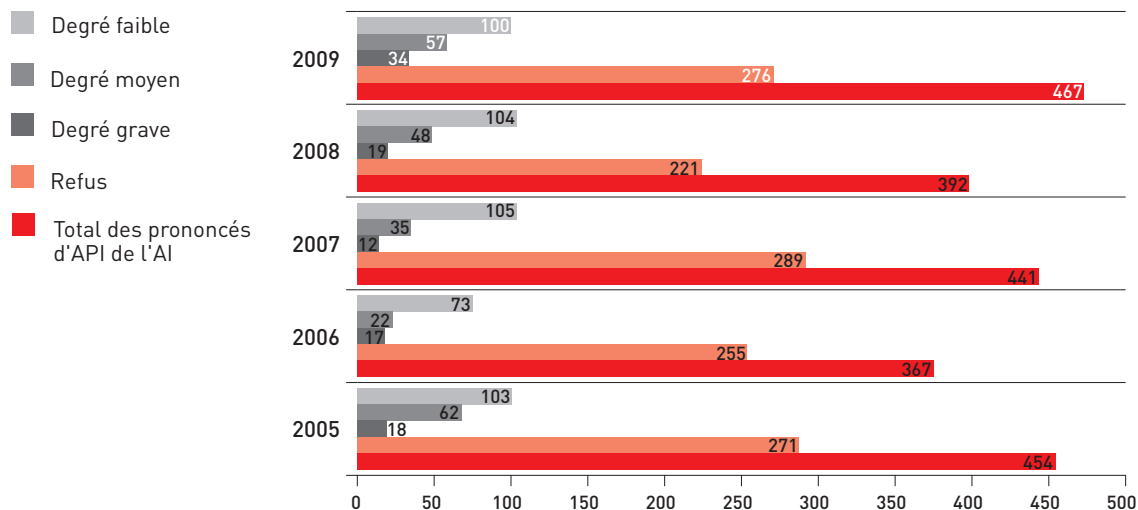


2468 révisions de rentes AI ont été entreprises d'office ou sur demande des assurés :

2240 rentes ont été maintenues, **125** augmentées, **42** réduites et **61** supprimées.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AI

En 2009, nous avons traité **467** demandes d'allocations pour impotents (API) de l'AI, ce qui représente un nouveau record. 59% des demandes ont été refusées, 7.2% ont donné droit à une allocation de degré grave.

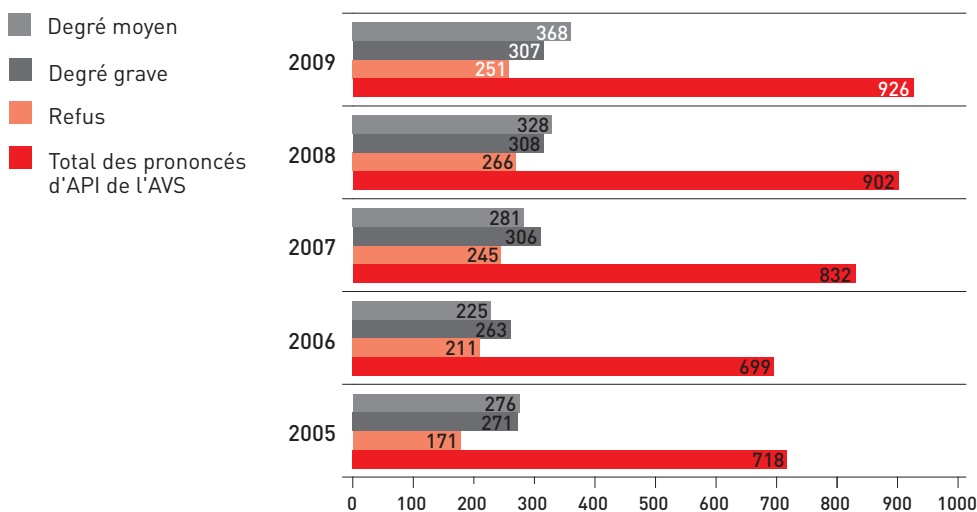


En 2009, nous avons traité **397** révisions d'office ou sur demande des assurés. Les résultats sont les suivants :

312 maintiens, **46** augmentations, **27** réductions et **12** suppressions.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AVS

En 2009, **926** nouvelles demandes ont été examinées. Dans 33% des situations, une allocation de degré grave a été allouée.



Dans 64% des **233** révisions traitées, l'allocation pour impotent a été augmentée.

82 ont été maintenues, **150** augmentées, **0** diminuées et **1** supprimée.

Le projet pilote « budget d'assistance » pour personnes handicapées

Dans ce projet, en cours depuis 2006, les personnes handicapées nécessitant des soins importants perçoivent un budget d'assistance, en fonction du degré de leur dépendance, en lieu et place d'une allocation pour impotent de l'AI. L'objectif est qu'elles puissent vivre à domicile, plutôt que dans un home, en acquérant à leur convenance les prestations d'assistance dont elles ont besoin.

Prolongation de l'essai pilote : Simultanément au lancement de la consultation sur la 6^e révision AI, l'essai pilote a été prolongé de 2 ans au 31.12.2011.

Introduction d'une contribution d'assistance au niveau de la loi : Le Conseil fédéral a adopté le message sur la première partie de la 6^e révision de l'assurance-invalidité [révision 6a de l'AI]. Dans le cadre de cette révision, il est prévu notamment d'introduire une contribution d'assistance au niveau de la loi.

Chiffres 2009 pour le Valais :

Dans le cadre du projet pilote, l'Office Cantonal AI du Valais gère aussi les dossiers des participants d'autres cantons romands.

Au 31.12.2009, il y avait au total 105 participants, 77 habitant en Valais et 28 hors canton.

Nous avons effectué 97 contrôles sur place – dont 27 hors canton.

Nous avons rendu 22 décisions après révision du budget d'assistance qui ont donné les résultats suivants :

- 9 augmentations
- 5 diminutions
- 3 sorties pour raison d'âge (retraite)
- 2 sorties pour cause de décès
- 1 sortie pour cause de longue hospitalisation
- 2 sorties pour cause d'entrées en home

Répartition des participants au 31.12.2009

Canton de domicile :	Valais 77	Hors canton 28		
Age :	Adultes 88	Mineurs 17		
Lieu d'habitation :	Domicile privé 105	Home 0		
Degré d'impotence :	Léger 18	Moyen 35	Grave 52	
Genre d'handicap :	Physique 58	Mental 32	Sensoriel 2	Psychique 13

Mandats d'enquêtes économiques sur place

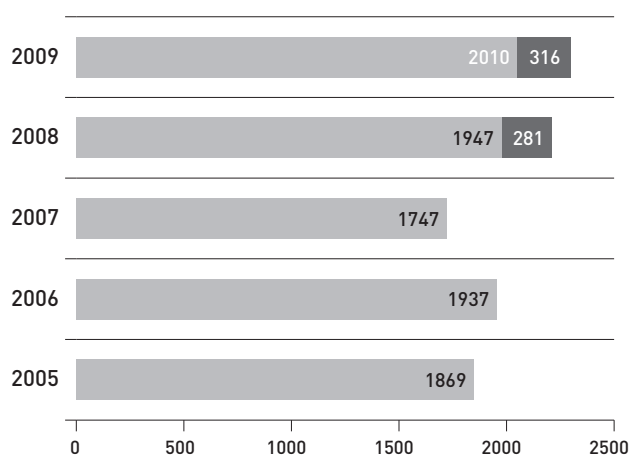


En suspens au 1.1.2009	355
Mandats confiés en 2009	2 040
Mandats d'enquêtes préalables confiés en 2009	317
Total	2 712
<hr/>	
Enquêtes effectuées en 2009	2 010
Enquêtes préalables effectuées en 2009	316
En suspens au 31.12.2009	386

Aperçu des mandats d'enquêtes économiques

Depuis la 5^e révision AI, les enquêteurs examinent dans certains cas la situation économique des assurés par une enquête préalable déjà dans le cadre de la phase d'intervention précoce.

En 2009, les enquêteurs ont rendu 2 010 rapports d'enquêtes ainsi que 316 rapports d'enquêtes préalables – 2 326 au total.



Service médical régional (SMR Rhône)

Les changements esquissés en 2008 dans le travail du médecin SMR se sont accélérés et amplifiés au cours de l'année 2009. Afin de l'illustrer, on pourrait dire que, progressivement, **les médecins SMR portent en plus de leur casquette « d'expert » celle de « conseiller médical »**.

Il est apparu effectivement important de donner, **le plus tôt possible** – dans la semaine qui suit le dépôt de la demande AI – **le maximum d'indications médicales** susceptibles de favoriser la mise en valeur de la capacité de travail résiduelle des assurés, ceci même si leurs problèmes de santé ne sont pas encore stabilisés.

Ces **prises de position précoces et prospectives** portent sur l'évolution attendue des problèmes de santé qui ont motivé l'arrêt de travail, leur pronostic et la capacité de travail résiduelle vraisemblable à en attendre, une fois la situation stabilisée. C'est important pour l'assuré qui entend ainsi un message clair au sujet de son avenir professionnel et de sa **capacité résiduelle vraisemblable**. C'est primordial pour les spécialistes en réadaptation qui reçoivent ainsi des indications précises sur les limitations et la capacité de travail résiduelle des assurés qu'ils vont prendre en charge. Les médecins traitant sont sollicités comme des partenaires privilégiés pour les renseignements initiaux nécessaires et leur soutien du patient-assuré dans le projet de retour au travail.

Cette approche des nouveaux cas d'assurance prenant davantage de temps, l'OFAS a accepté d'augmenter la dotation en personnel à 20 postes de travail que se répartissent 27 médecins et 5 secrétaires.

Le nombre de rapports rendus, dans les délais convenus, a augmenté en 2009 d'environ 10%,

soit, pour l'Office cantonal AI du Valais :

- 7443 prises de position
- 548 examens cliniques au SMR
- 157 assessments

et pour l'Office AI pour les résidents à l'étranger :

- 4851 prises de position

Si la pluridisciplinarité entre médecins SMR de différentes spécialités permet d'absorber la complexité médicale croissante, l'interdisciplinarité entre les différents intervenants OAI-SMR doit être intensifiée au profit des assurés pour le retour au travail du plus grand nombre le plus tôt possible. Une amélioration de la coordination avec les services médicaux des assureurs perte de gain est aussi à l'examen, en poursuivant le même but.



Mesures de réadaptation d'ordre professionnel

2009 a constitué une année de consolidation pour l'application des nouvelles mesures que la 5^e révision AI a introduites. Dans ce cadre, nous avons mis l'accent sur la mise en place des mesures de réinsertion, destinées en particulier aux personnes atteintes d'un handicap psychique. Nous avons également développé l'offre de mesures en collaboration avec nos partenaires CII et les organisateurs de mesures des différents dispositifs.

La détection précoce s'est révélée être un outil efficace en vue d'éviter un risque de chronicisation pouvant aboutir à une invalidité. Nos spécialistes du placement ont été très actifs auprès des entreprises ; l'efficacité de l'information aux employeurs et à leurs collaborateurs concernant les possibilités de notre assurance en vue de maintenir les personnes atteintes dans leur santé à leur place de travail, n'est plus à démontrer (26 % des communications à la détection précoce se font par les employeurs).

En 2009, **413** situations ont été communiquées à la **détection précoce**. La répartition selon les organes annonceurs se présente comme suit :

Employeur	26 %
Assurance Indemnité journalière (LCA)	23 %
Assuré	15 %
Médecin	10 %
Assurance indemnité journalière (LAMal)	9 %
Aide sociale	7 %
Assurance chômage	4 %
Assurance accident	3 %
Autres	3 %
Total	100 %

Le but premier de la détection précoce est de déterminer si l'AI est compétente ou non. Dans **32 %** des cas, nos collaborateurs ont estimé que le dépôt d'une demande AI n'était pas indiqué, la plupart du temps une incapacité de travail n'ayant pu être objectivée ou l'assuré ayant déjà repris, ou pouvant reprendre, dans un avenir proche, son activité habituelle.

Dès lors, les personnes ayant un potentiel de réadaptation sont prises en charge par des **mesures d'intervention précoce**, visant à les maintenir en emploi au sein de l'entreprise, éventuellement à un autre poste de travail ou lorsque cela n'est pas possible, dans une nouvelle entreprise. Différentes mesures peuvent alors être activées. En 2009, les assurés ont bénéficié de **861 mesures** d'interventions précoces réparties comme suit :

Adaptation du poste de travail	25
Cours de formation	200
Placement	3
Orientation professionnelle	604
Réadaptation socioprofessionnelle	22
Mesures d'occupation	7

Mesures de réadaptation d'ordre professionnel (suite)

Pour la mise en œuvre de ces mesures, nous disposons d'un budget de Fr. 5 000.– en moyenne par assuré (jusqu'à Fr. 20 000.– exceptionnellement). En 2009, les mesures d'intervention précoce de l'Office cantonal AI du Valais ont coûté :

- Fr. 993.– en moyenne par assuré
- Fr. 827.– en moyenne par mesure

Par le biais de ces données, nous constatons que nous pouvons activer rapidement et à moindre coûts nos bénéficiaires, chaque mesure intervenant dans le cadre d'un plan de réadaptation global, visant une réadaptation à long terme.

Pour les **mesures de réinsertion**, destinées en particulier aux personnes présentant une atteinte à la santé psychique et visant à préparer ces personnes à la réadaptation, nous avons accordé **79** mesures. Cette prestation nécessite qu'en début de mesure, le bénéficiaire puisse assurer 2 heures de présence, 4 jours par semaine. La majorité de ces mesures ont lieu dans un cadre institutionnel ; toutefois, dans 5 situations, nous avons pu mettre en place une réinsertion au sein d'une entreprise.

Ces nouvelles mesures de la 5^e révision AI n'ont pas rendu caduques les traditionnelles **mesures de réadaptation d'ordre professionnel**, domaine dans lequel on constate également une nette progression :

Orientation professionnelle	1004
Formation initiale	452
Reclassement	831
Placement	377

L'intervention de notre **service de placement**, dont la mission est, entre autre, de soutenir les assurés dans leur recherche de place de travail adaptée, a permis d'aboutir à des engagements à durée indéterminée dans le premier marché du travail dans **271 cas** ; à un engagement à durée déterminée dans **13 situations**. Un maintien à la place de travail, grâce au suivi des spécialistes en placement s'est concrétisé pour **45 assurés**. En tout, ce sont **329 personnes** qui ont repris le chemin du 1^{er} marché du travail grâce à nos mesures, ce qui représente, comparativement au nombre de nouveaux mandats, un **taux de placement de 51 %**.

19 personnes ont pu bénéficier d'une allocation d'initiation au travail durant la période de mise au courant. En fin d'année 2009, 317 assurés étaient en attente d'une solution professionnelle.

Les effets de la 5^e révision de l'assurance-invalidité sont clairement perceptibles dans l'évolution du nombre de mesures de réadaptation octroyées entre 2008 et 2009 par l'Office cantonal AI du Valais. A relever en particulier la forte augmentation des mesures d'intervention précoce (+ 47 %), celle des formations professionnelles initiales (+ 52 %), des reclassements (+ 64 %) ainsi que le quadruplement des mesures de réinsertion. Ces chiffres dénotent explicitement la voie suivie depuis 2 ans : le principe de « la réadaptation prime la rente » est devenu une réalité.

Factures examinées

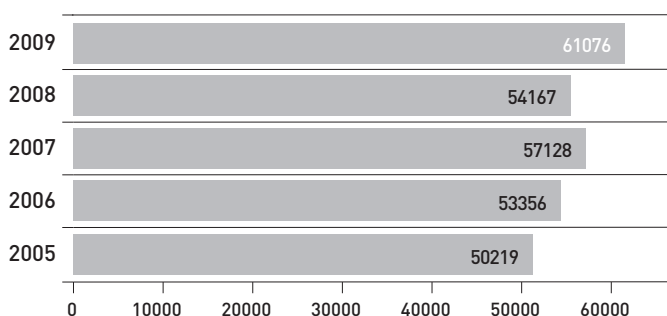


	2009	2008
AI + AVS		
Nombre de factures examinées (y c. via SUMEX)	61 076	54 167
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation à Genève	48 091	42 941
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation via SUMEX	9 441	7 887
Montant des factures transmises	Fr. 57'833'885	Fr. 53'908'883
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 15'788'138	Fr. 12'957'440
Assurance-invalidité (AI)		
Nombre de factures individuelles	42 032	37 412
Nombre de factures collectives*	4	7
Nombre de factures SUMEX	9 176	7 650
Montant des factures individuelles transmises	Fr. 53'073'855	Fr. 49'724'386
Montant des factures collectives transmises	Fr. 2'076	Fr. 142'551
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 15'722'509	Fr. 12'894'217
Assurance-vieillesse (AVS)		
Nombre de factures	6 055	5 522
Nombre de factures SUMEX	265	237
Montant des factures transmises	Fr. 4'757'953	Fr. 4'041'946
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 65'629	Fr. 63'223

* Les factures collectives sont notées comme factures individuelles à partir du 29.5.2009.

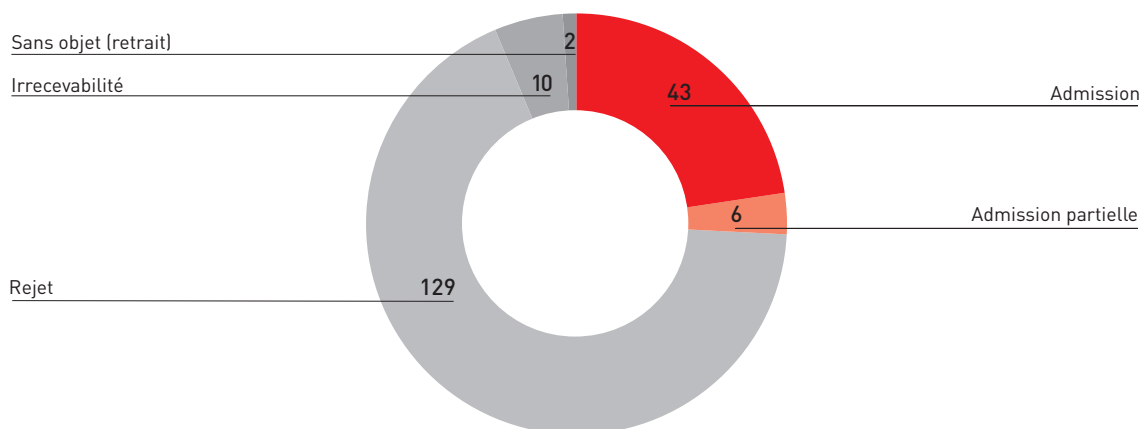
Evolution du nombre de factures examinées

En 2009, **61 076** factures ont été examinées. Cela représente un nouveau record par rapport aux années précédentes. En outre, 3 544 factures ont été refusées.



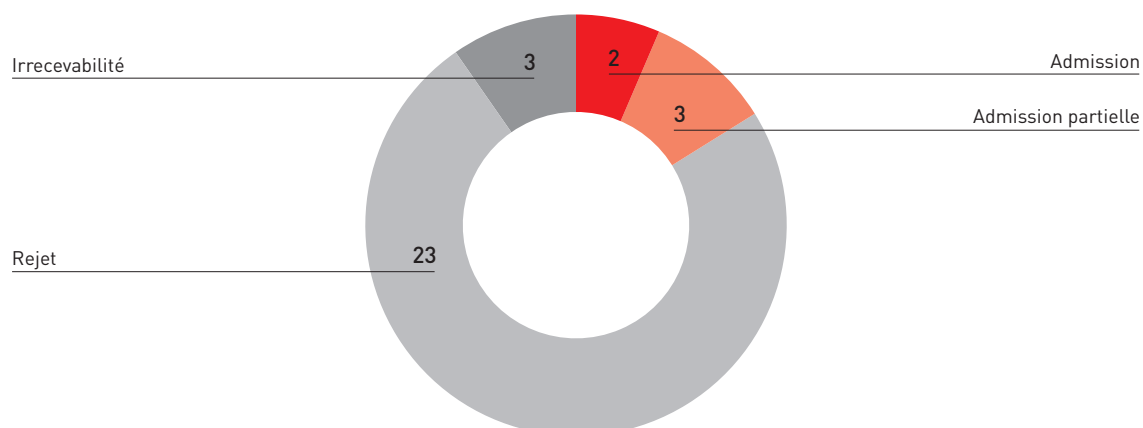
Recours auprès de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal

En 2009, **190** recours ont été traités par le TC. **25%** de ces recours ont été admis ou partiellement admis.



Recours auprès de la Cour de droit social du Tribunal fédéral

Sur les **31** recours de droit administratif formés par les assurés et traités par le TF, **16%** ont été admis ou partiellement admis.



Prix de la réadaptation professionnelle dans le Valais romand

2009, le 30^e !

Nos lauréats 2009 :

- M. Camille-Gérard Gaspoz
- M. Frédéric Dalmolin
- M. David Jacquemoud

Employeur méritant :

- Conchita-Plus,
par M. Emmanuel Ziehli

Prix Spécial Loterie Romande :

- Sport Handicap Sierre
(tandemski et dualski)

Nos généreux donateurs :

- La Banque Cantonale du Valais à Sion
- L'Association Chez Paou à Saxon
- La Clinique de réadaptation SuvaCare à Sion
- Migros Valais à Martigny
- Madame Liliane Berclaz à Sierre
- La délégation valaisanne de la Loterie Romande
- Alcan Aluminium Valais SA à Chippis
- La SUVA agence de Sion
- Le TCS section valaisanne
- Le Rotary Club de Sion
- La Direction générale ORIF
- Le centre ORIF, Pont-de-la-Morge
- L'imprimerie des Gentianes à Basse-Nendaz

La réadaptation professionnelle des personnes atteintes dans leur santé est au centre des préoccupations depuis les débuts de l'assurance-invalidité. Pouvoir fêter en 2009, dans le cadre de la foire du Valais, la 30^e édition de cette remise des prix, en est la meilleure démonstration.

Avec la création de ce prix, les initiateurs d'il y a trente ans ont démontré un esprit de pionniers. Ces dernières années, l'idée a été reprise et mise en oeuvre par quelques autres cantons. Pour l'Office cantonal AI du Valais, cette remise de prix est devenue un événement significatif, permettant de mettre en évidence les perspectives et les chances de la réadaptation professionnelle pour les personnes avec un handicap.

Au cours de toutes ces années, un nombre important de personnes avec différents problèmes de santé, des employeurs de différentes branches particulièrement engagés et des porteurs d'initiatives originales ont pu être récompensés. Toutes ces expériences positives doivent nous encourager à continuer ensemble sur le chemin tracé, le chemin de la réadaptation.

À l'occasion de ce jubilé, M^{me} Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat, présidente du Conseil de surveillance de l'Office cantonal AI du Valais, a relevé le large éventail de possibilités de réadaptation offertes suite à la 5^e révision AI. Elle a relevé l'importance d'un oui au financement additionnel de l'AI, afin de pérenniser l'avenir de notre assurance, tout en garantissant un assainissement socialement supportable. Elle a relevé le rôle central des entreprises dans le succès de la réadaptation, ce qu'a également souligné notre oratrice invitée, M^{me} Bettina Ferdmann-Guerrier, de la fondation Philias.

Pour les lauréats, cette cérémonie de remise des prix de la réadaptation, c'est l'aboutissement d'un long chemin pour accepter une atteinte à la santé et l'impossibilité de poursuivre une activité ; ce sont également d'énormes efforts consentis pour apprendre un nouveau métier, concilier vie de famille et réorientation et finalement se lancer vers l'in-

connu, avec la conviction qu'un avenir professionnel est encore possible. Chers lauréats, merci des leçons de vie que vous nous offrez au quotidien. Vous nous donnez le courage de poursuivre notre mission et êtes des exemples pour tous.

Pour les collaborateurs de l'Office cantonal AI du Valais, et en particulier pour les spécialistes de la réadaptation, il s'agit de la consécration d'un accompagnement de plusieurs années parfois, un partage des réussites et des soucis de la personne prise en charge. Chaque histoire est unique, chaque rencontre particulière. Un merci particulier aux spécialistes en réadaptation pour leur engagement, et surtout pour l'attitude humaine et adaptée à chaque situation, qui conduit leur travail au quotidien. Un merci également à tous les collaborateurs de l'Office cantonal AI du Valais: toute réussite est le fruit d'une collaboration pluridisciplinaire intensive, au service de nos bénéficiaires.

Merci également à tous les participants, de nous permettre de vivre ces moments forts de réussite et d'échanges. Un merci tout particulier à la Foire du Valais, par son Président M. Constantin et son Directeur M. Garcia, ainsi qu'à la Municipalité de Martigny, représentée par M. Bender et aux généreux donateurs qui ont permis la mise sur pied de cette cérémonie.

... et pour ces 30 prochaines années

Nous comptons sur l'engagement de chacun pour poursuivre notre mission et pouvoir pendant longtemps encore témoigner, par l'intermédiaire de cette cérémonie des prix de la réadaptation, des magnifiques parcours effectués par des personnes en vue de se réinsérer.

Prix de la réadaptation professionnelle dans le Haut-Valais

La remise du prix a eu lieu, comme le veut la tradition, dans la «salle des chevaliers» du château Stockalper à Brigue. Les cérémonies ont été entrecoupées par le jodel de Mesdames Regula Ritler et Patricia Pfammatter.

A cette occasion, 3 assurés, une institution ainsi qu'un employeur ont reçu une distinction.

Un nouveau départ réussi

M^{me} Ismene Schmid d'Unterbäch était assistante en gastronomie. Une grave atteinte à la santé vient cependant changer la donne et la contraint à abandonner son activité devenu trop exigeante.

M^{me} Schmid s'est vue proposer par l'Office cantonal AI du Valais une place à l'essai à l'office du tourisme du village de Bürchen. Grâce à sa motivation et son engagement, elle se voit ensuite proposer par son employeur une place de stagiaire d'employée de commerce à l'office du tourisme de Bürchen et d'Unterbäch. Finalement, M^{me} Ismene Schmid sera engagée en tant que responsable de l'office du tourisme d'Unterbäch.

« Je suis à nouveau là ! »

« Je suis à nouveau là ! », s'est réjoui M. Michel Mitterbacher lors de sa remise de prix. Ce mécanicien auto de formation d'Ergerberg travaillait en tant que concierge et responsable de patinoire dans un complexe sportif. Peu après avoir commencé une formation complémentaire en conciergerie en 2005, M. Mitterbacher est tombé malade. Ne pouvant plus assumer sa mission et malgré sa bonne volonté et le soutien de ses proches, il a dû interrompre sa formation. Quelques temps après, avec le soutien de l'Office cantonal AI du Valais, il pu terminer sa formation. Aujourd'hui, M. Mitterbacher est concierge à la commune de Viège.

Excellents résultats d'apprentissage

M^{me} Alexandra Franzen de Brigue-Glis est malentendante de naissance. A neuf et douze ans, la jeune fille originaire de Zermatt a reçu à deux reprises des prothèses auditives qui ont nettement amélioré son ouïe. Ses bonnes capacités manuelles l'ont ensuite encouragée à commencer un apprentissage de relieuse de livres. Alexandra Franzen a terminé sa formation à l'atelier Manus en 4 ans et avec une excellente moyenne générale de 5 sur 6. En outre, elle a passé ses examens aussi bien avec des personnes malenten-

dantes qu'avec des personnes sans handicap de l'ouïe.

Un stage comme tremplin

Le home «Englischgruss» à Brigue-Glis propose une aide sous forme de stages à des personnes fragilisées par un accident ou une maladie, ceci afin de retrouver une activité professionnelle. Ces stages peuvent être pratiqués dans plusieurs domaines: administration, cuisine, employé de bureau, service de nettoyage, conciergerie. Au terme de ces mesures, plusieurs personnes ont pu être engagées à titre définitif. Par ailleurs, un assuré AI y pratique actuellement un reclassement. C'est pour ses efforts entrepris dans le domaine de la réintégration professionnelle que le home «Englischgruss» mérite le prix de la réadaptation, décerné cette année pour la 4^e fois.

Travail de pionnier

Le prix spécial de la réadaptation s'en va cette année au service de pédagogie curative d'Insieme Haut-Valais. L'Office cantonal AI du Valais salue par ce geste les efforts entrepris par le service de conseils précoce de l'institution. Par le biais de ses mesures préventives, Insieme Haut-Valais permet un développement positif de l'enfant handicapé. Ces mesures, pionnières dans ce domaine, permettent depuis 20 ans aux enfants handicapés du Haut-Valais de fréquenter l'école infantine.

La volonté et l'engagement des lauréats ont été salués par plusieurs conférencières et conférenciers, dont M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten. Ces qualités leur ont permis d'entreprendre avec succès une réintégration progressive dans le monde du travail. En tant que présidente du Conseil de surveillance de l'Office cantonal AI du Valais, Madame la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten s'est montrée très satisfaite de la mise en place réussie des nouvelles mesures de réadaptation de la 5^e révision AI en Valais. Elle a également souligné l'importance des entreprises dans la réadaptation professionnelle et a rappelé l'importance du financement additionnel pour l'AI.

Nous remercions tout particulièrement nos hôtes pour la remise des prix de la réadaptation. La commune de Brigue-Glis était représentée par Madame la conseillère nationale Viola Amherd et le comptoir du Haut-Valais par M. Louis Ursprung.

Nos lauréats 2009 :

- M^{me} Ismene Schmid
- M. Michel Mitterbacher
- M^{me} Alexandra Franzen

Employeur méritant :

- Alters- und Pflegeheim Englischgruss

Prix Spécial Loterie Romande :

- Heilpädagogischer Dienst Insieme Oberwallis

Nos généreux donateurs :

- Association haut-valaisanne des banques Raiffeisen
- La délégation valaisanne de la Loterie Romande
- Rotary Club de Brigue
- UBS de Brigue
- La Mobilière Assurances et prévoyance, agence générale pour le Haut-Valais
- Lonza à Viège
- Belalp Bahnen
- Matterhorn Gotthard Bahn
- Suva agence de Sion
- Banque cantonale du Valais
- Migros Valais à Martigny

Projet CII-MAMAC



Le canton du Valais n'a pas attendu la concrétisation du projet national CII-MAMAC pour ancrer sa politique en matière de collaboration interinstitutionnelle. En effet, la première instauration formelle d'une CII date de 2001 et une convention existe depuis janvier 2009 entre les principaux acteurs du secteur de la réinsertion professionnelle et sociale¹. Ainsi, les synergies et les gains d'efficacité de cette coordination permettent de :

- prévenir l'exclusion professionnelle et sociale des personnes ou de groupes particuliers;
- aider autant que possible les personnes à se réinsérer dans le premier marché du travail;
- développer la coordination des prises en charge interinstitutionnelles;
- éviter les doublons et décloisonner les systèmes de prise en charge et les mesures de réinsertion.

En outre, la CII-MAMAC fonctionne en Valais depuis 2007 de façon commune entre le Service de l'industrie, du commerce et du travail, plus particulièrement les offices régionaux de placement (ORP), l'aide sociale via les centres médicaux sociaux (CMS) et l'Office cantonal AI du Valais (OAI). En 2008, la SUVA (assurance accident) a rejoint le projet.

De manière générale, les premiers résultats, recensés entre juillet 2007 et décembre 2009, sont encourageants. Voici quelques chiffres à titre illustratif :

- 201 situations ont été annoncées à l'organe de gestion
- pour 58 cas, une prise en charge CII simple s'est avérée plus adéquate
- 143 situations ont été prises en charge par l'intermédiaire des teams d'assessment régionaux
- 86 cas ont été classés. Parmi eux, 28% ont abouti à une réinsertion directe sur le 1^{er} marché du travail. 28% ont vu leur prise en charge terminée pour manque de collaboration. 22% ont vu leur dossier aboutir au niveau de l'AI par l'octroi d'une rente.

L'avenir de la CII en Valais est assuré, suite à la signature de la convention de janvier 2009. Le projet CII-MAMAC, qui n'est rien d'autre qu'un cas particulier de CII, nous a permis de gagner en expérience, en professionnalisme dans les prises en charge, car nous connaissons mieux le travail et les moyens des collègues des autres dispositifs. Nous avons acquis un savoir-faire qui est précieux dans le travail quotidien de chaque personne impliquée dans le projet.

Un grand merci à chacun d'entre eux : un merci également au comité de pilotage pour sa confiance et son appui au fil des mois, ainsi qu'aux directions respectives des instances impliquées : sans leur conviction et leur soutien, la CII-MAMAC ne serait restée qu'un outil méthodologique de plus. Et finalement, un merci à nos bénéficiaires qui nous ont fait confiance en acceptant de participer à ce projet-pilote.

¹ Convention de collaboration interinstitutionnelle ratifiée par décision du Conseil d'Etat le 22 janvier 2009. Signée par : Service de l'industrie, du commerce et du travail, Service de l'action sociale, Office cantonal AI, Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident (SUVA), Service de la formation professionnelle, Ligue valaisanne contre les toxicomanies.

Relations publiques 2009

Le principe de « la réadaptation prime la rente » est passé d'un slogan à une réalité. L'augmentation du nombre de mesures de réadaptation octroyées en 2009 par l'Office cantonal AI du Valais en est l'illustration. Ce succès n'aurait pas été possible sans un constant effort de sensibilisation et d'échanges d'informations avec nos partenaires et avec le public.

Nos contacts avec le monde économique sont essentiels. C'est en effet grâce aux employeurs que nous sommes en mesure de mener à bien notre mission. Nos coordinateurs emploi s'impliquent quotidiennement auprès des entreprises afin de promouvoir nos prestations. Nous avons organisé plusieurs séances en vue d'optimiser la collaboration avec des grandes entreprises. Enfin, sur l'année 2009, plus de 450 nouveaux contacts ont été établis avec des employeurs locaux.

Une de nos plus importantes priorités demeure la bonne collaboration avec nos partenaires d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la réinsertion professionnelle. Pour ce faire, de nombreuses séances de formation et d'information ont été mises sur pied avec les partenaires CII afin d'améliorer les collaborations et mieux faire connaître nos prestations réciproques. De plus, nous avons mis en place un système de répondants avec d'importants partenaires CII+ (Suva, Helsana, CSS, Swica, Groupe Mutuel).

Les collaborateurs de l'Office cantonal AI du Valais sont également très actifs en tant que formateurs et dispensent des cours à la HES-SO Valais dans le domaine santé-social (cours de politique sociale concernant le domaine de l'AI, cours post-grades sur l'insertion, forum d'informations, etc.), au centre de formation de l'AI, dans le cadre de la formation des case managers de la Suva de Suisse romande et du Tessin ainsi que du brevet fédéral en assurances sociales.

Les médecins SMR interviennent dans la plupart des cas sitôt après le dépôt de la demande de prestations de l'assurance-invalidité. A ce stade, les pièces médicales de l'assuré ne sont souvent pas encore réunies. Les médecins SMR prennent alors contact avec les médecins traitants afin de faire l'inventaire des problèmes de santé de l'assuré et de discuter ensemble de la suite de la procédure. Ceci permet, d'une part, d'obtenir des renseignements de première main pour le médecin SMR et, d'autre part, de solliciter la collaboration de ces partenaires importants pour la réussite des mesures de réadaptation. Chaque médecin SMR, au quotidien ou dans le cadre de rencontres médicales, met à profit chaque occasion pour expliquer les mécanismes de l'assurance-invalidité à ses confrères installés.

Le succès de la réadaptation dépend fortement de la volonté de ses parties prenantes. A cet égard, l'Office cantonal AI du Valais souhaite remercier tous ses partenaires s'engageant dans ce sens: employeurs, médecins ainsi qu'institutions partenaires. C'est ensemble, à travers une bonne collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle, que les défis futurs de la réadaptation professionnelle pourront être relevés.

Perspectives



En 2010, l'assurance-invalidité fêtera ses 50 ans. Ce jubilé sera l'occasion de jeter un regard en arrière afin d'évoquer la période qui prévalait avant la création de l'AI ainsi que de l'évolution de cette importante institution sociale. L'Office cantonal AI du Valais organisera à cet effet plusieurs manifestations afin de remercier comme il se doit tous ceux qui nous soutiennent quotidiennement dans notre travail.

Toutefois, des défis importants attendent également l'AI dans l'avenir. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au premier volet de la 6^e révision AI en février 2010. Par conséquent, la troisième et, pour le moment, dernière étape du plan d'assainissement de l'assurance-invalidité est ainsi entamée.

C'est à partir de 2004 et la création des services médicaux régionaux que l'AI a vu son taux de nouvelles rentes continuellement diminuer. Cette tendance s'est alors accentuée avec l'introduction de la 5^e révision AI. Ainsi, le déficit de l'assurance-invalidité a pu être abaissé de 1,7 (niveau maximum atteint en 2005) à 1,1 milliard de francs. Le déficit entre 2011 et 2017 sera comblé grâce au financement additionnel, qui engendrera des recettes fiscales supplémentaires. L'objectif des révisions 6a et 6b est de permettre à l'AI de réaliser les économies nécessaires à son assainissement durable dès 2018.

Bien que les 4^e et 5^e révisions AI ont eu un impact important sur l'évolution du taux de nouvelles rentes, le nombre de rentes en cours ne diminue que graduellement. Dans le cadre du premier volet de la 6^e révision AI, le Conseil fédéral propose ainsi de nouvelles mesures visant à

réduire le nombre de rentes existantes (révision des rentes axée sur la réadaptation). Le deuxième volet sera quant à lui mis en procédure de consultation dans le courant de l'été 2010.

En 2010, l'Office cantonal AI du Valais visera l'optimisation et la simplification de ses processus existants. Le très important volume de travail évoqué au début de ce rapport rend la chose indispensable. Notre objectif demeurera en outre l'amélioration de la qualité de nos prestations, ceci dans l'intérêt des personnes concernées. L'Office cantonal AI du Valais s'engage pour l'intégration sur le marché du travail, pour une allocation efficace de l'argent de l'assurance ainsi que contre les éventuelles abus à l'assurance.

Nous remercions sincèrement les personnes qui nous aident à aller dans ce sens. Un grand merci également au Conseil de surveillance de notre office pour la confiance témoignée ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales et à la Caisse cantonale de compensation pour la bonne collaboration.

Office cantonal AI du Valais
Martin Kalbermatten, Directeur

